



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

TGV

Question écrite n° 106900

### Texte de la question

Ayant appris le projet d'une alliance de la grande vitesse européenne à l'initiative de la SNCF et de plusieurs partenaires (Deutsche Bahn, SNCB, NS, Chemins de fer suisse et autrichien, peut-être bientôt espagnol et italien) en vue de rapprocher les services à la clientèle, M. Bruno Bourg-Broc interroge M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à propos du choix de l'enseigne commerciale commune, « Railteam », qui a été a priori retenue. Il lui demande s'il est envisagé que soit privilégiée une appellation neutre et respectueuse de l'identité linguistique des opérateurs participant à l'alliance, à l'image de Thalys ou d'Opodo pour le transport aérien.

### Texte de la réponse

Le réseau de la grande vitesse a été créé dans un contexte européen dont l'objectif est la promotion du mode ferroviaire dans les déplacements intra-communautaires. Ce mot d'origine anglaise, signifiant littéralement « équipe du rail », reflète la volonté des entreprises ferroviaires nationales des différents pays partenaires de mutualiser leurs capacités de transport afin d'offrir aux clients un véritable réseau transeuropéen à grande vitesse. Le choix du mot « Railteam » résulte de la volonté des opérateurs ferroviaires d'utiliser une dénomination commerciale compréhensible et mémorisable par tous les clients.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106900

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10790

**Réponse publiée le :** 15 mai 2007, page 4652